

La faille libertaire. Bâtir l'Etat sur l'individu. Nouveaux Libres et nouveaux dirigeants

Jacques De CAUNA

Affiliation de l'auteur :

Jacques De Cauna, Docteur d'Etat (Sorbonne), historien, Chaire d'Haïti à Bordeaux CNRS, professeur honoraire, chercheur associé, Universités de Bordeaux et de Pau.

Pour citer cet article :

de CAUNA Jacques, 2025, « La faille libertaire. Bâtir l'Etat sur l'individu. Nouveaux Libres et nouveaux dirigeants » dans Actes des journées d'étude 'Failles haïtiennes' du 16 et 17 novembre 2023 à Sciences Po Bordeaux, en ligne [adresse URL]. DOI : 10.5281/zenodo.14892147

Introduction

La Chaire d'Haïti à Bordeaux, ouverte il y a 14 ans déjà sous l'égide du Centre international de Recherche sur les Esclavages (CIRES/CNRS/EHESS), tient à féliciter le laboratoire du CNRS et de Sciences-Po Bordeaux *Les Afriques dans le Monde (LAM)* d'avoir organisé cette importante nouvelle initiative du monde de la recherche en direction d'Haïti dont l'origine et le titre renvoient à la fois au terrible événement sismique du 12 janvier 2010 à partir de son traitement littéraire par Yannick Lahens et par contagion vers une tentative d'élucidation pluridisciplinaire des autres failles perceptibles dans la situation actuelle du pays. Comme l'annonce le programme, plusieurs disciplines sont représentées : sismologues, géologues, philosophes, sociologues, anthropologues... J'y ajouterais bien volontiers histoire.

Au-delà de l'aspect purement scientifique et universitaire, c'est bien évidemment l'espoir que les analyses et réflexions échangées ici pourront alimenter concrètement l'espoir toujours vivace d'une sortie vers le haut, reconstruction, renaissance ou refondation, d'un pays qui ne cesse de s'enfoncer dans une tragique spirale destructive incompatible avec la dignité et la grandeur de son passé de première république noire du monde.

La faille sismique a réveillé l'obsédante et prégnante permanence de toutes les autres : sociologique, écologique, économique, politico-diplomatique, historique, ou simplement humaine.

Pour tenter d'y voir plus clair, il m'a semblé opportun de les regrouper en trois points : la faille géologique initiale comme révélatrice, une évidente faille sociale d'une permanence apparemment insoluble, une faille d'ordre ontologique décisive qui n'est pas celle qu'on croit.

La faille géologique (physique, terrestre) initiale : le Gouffre

Les touristes arrivant par avion en Haïti pour la première fois s'étonnent que soudain, à la frontière avec la République Dominicaine, on passe brutalement de la couleur verte des forêts tropicales abondamment arrosées du côté espagnol au jaune brun de la terre nue des zones semi-arides dépourvues de végétation d'Haïti. De là à tirer des conclusions aussi rapides que simpliste sur la responsabilité humaine dans la grande faute du déboisement, l'ignorance et le laxisme paysan, l'exploitation sauvage des sols dans l'absence et le mépris généralisés de protection écologique,

etc... le pas est vite franchi. Mais la réponse est tout simplement d'abord d'ordre géographique¹ : il ne faut jamais oublier aux îles le phénomène de l'exposition « au vent » / « sous le vent ». L'île d'Haïti est très montagneuse avec des sommets élevés, approchant ou dépassant les 3 000 mètres en son centre (Massif de La Selle, 2 680 mètres en Haïti, Pico Duarte, en République Dominicaine, 3 101 mètres, 2 347 mètres sur le pic Macaya dans le Sud d'Haïti...).

Une bonne partie du pays se trouve ainsi souffrant de sept à huit mois de sécheresse ininterrompue de mars à septembre, notamment le Nord-Ouest et la Basse-Artibonite, de septembre à avril, dans un régime à deux saisons. Les mêmes facteurs influent sur les précipitations, souvent insuffisantes dans les plaines sous le vent, abondantes en revanche sur les pentes situées au vent, frappées de plein fouet, mais presque toujours trop violentes pour être vraiment profitables aux travaux de la terre. On employait au XVIIIe siècle pour les désigner le terme évocateur d'« avalasses » que le créole a conservé. Les principales conséquences en sont de désastreuses inondations et le ravinement des mornes imprudemment déboisés dès le XVIIIe siècle. Dans les pires des cas et à intervalles réguliers, ces perturbations prennent la forme de tempêtes tropicales ou de cyclones dévastateurs qui ravagent périodiquement la presque île du Sud en particulier.

Climat et végétation, fortement liés à ces puissants reliefs, présentent des contrastes régionaux très marqués. Les récits de voyages évoquent fréquemment ces hautes montagnes inaccessibles aux sommets touffus, couverts de brouillard, ces zones que l'on croyait alors inhabitables et qui furent les lieux de refuge de prédilection des nègres marrons. Dans certaines parties montagneuses, le froid peut être assez vif l'hiver pour nécessiter la construction de cases en bonne pierre de taille pourvues de cheminée, surtout lorsqu'on se trouve exposé à ces vents de Nordé qui descendent de temps à autre du continent américain et viennent frapper les côtes du Nord ou de la Grande-Anse. Les alizés eux-mêmes, que l'on ressent partout aux Petites Antilles, ne touchent que quelques points des côtes du pays dont la majeure partie est placée sous le vent, à l'abri de la grande Cordillère Centrale qui culmine à plus de 3.000 m. Dans les plaines abritées comme celle des Gonaïves, la chaleur est torride et les sécheresses dévastatrices. A des températures nocturnes de moins de 10° sur les hauteurs peuvent s'opposer ainsi à quelques kilomètres de distance des chaleurs de plus de 35° à l'ombre. Dans la même région peuvent se succéder, selon l'exposition et le relief, des savanes arides peuplées de cactées et *bayahondes*, la forêt tropicale humide dense, et les pinèdes des sommets rappelant un paysage méditerranéen.

Exposition au vent et relief sont la cause à Saint-Domingue de variations importantes dans le cadre habituel des saisons antillaises. Si Port-au-Prince connaît un Carême (saison sèche) bien marqué de décembre à mars, les pluies se répartissent en deux saisons : la petite, en avril-mai (pluie des mangues) et la grande, d'août à novembre, correspondant à l'habituel hivernage, entrecoupée de deux mois plus secs en juin-juillet. Les régimes de Jérémie, des Cayes, de Jacmel, du Sud en général, sont assez semblables à celui de la capitale, mais le Cap, plus régulièrement arrosé, ne connaît que deux saisons en tout avec de très fortes pluies d'octobre à février, alors que le Nord-Ouest souffre de sept mois de sécheresse ininterrompue de mars à septembre, et la Basse-Artibonite de septembre à avril, dans un régime à deux saisons également. Les mêmes facteurs influent sur les précipitations, souvent insuffisantes dans les plaines sous le vent, abondantes en revanche sur les pentes situées au vent, frappées de plein fouet, mais presque toujours trop violentes pour être vraiment profitables aux travaux de la terre. On employait au XVIIIe siècle pour les désigner le terme évocateur d'« *avalasses* » que le créole a conservé. Les principales conséquences en sont de désastreuses inondations et le ravinement des mornes imprudemment déboisés dès le XVIIIe siècle. Dans les pires des cas et à intervalles réguliers, ces perturbations prennent la forme de tempêtes

¹ Pour les aspects géographiques, voir outre Moreau de Saint-Méry, dont on reparlera, les travaux de Jacques Butterlin et Paul Moral, ceux plus anciens de Céligny Ardouin et de Pereira, et l'*Atlas d'Haïti* du CEGET (Bordeaux, 1985).

tropicales ou de cyclones dévastateurs qui ravagent périodiquement la presqu'île du Sud en particulier.

Combinée avec l'avancée des montagnes du Nord-Ouest, cette péninsule favorise les conditions climatiques très spéciales de la région abritée comprise où se situe la capitale, Port-au-Prince, qui se trouve par ailleurs assise sur la grande dépression ou fossé d'effondrement d'un ancien bras de mer ou golfe qui court de la baie de Port-au-Prince au golfe de Neiba, comme en témoignent les quatre lacs d'eau plus ou moins salée qui la trouent : le *Trou Caïman* ou les *Eaux Gaillées* (peu profond, d'étendue variable), l'*Etang Saumâtre* ou *Azuéi* (- 43 m. au-dessous du niveau de la mer), et dans la République dominicaine voisine la lagune d'*El Rincon*, et le *Lac Enriquillo* (le plus étendu et profond, à - 54 m.).

A l'époque coloniale, la capitale, Port-au-Prince, fondée en 1749, et qui en 1788 n'atteint pas les 7.000 habitants, est tout au plus une agglomération de 5 à 600 cases n'ayant que le rez-de-chaussée, perdues dans une immense enceinte et dont les larges rues deviennent impraticables à la moindre pluie, un vrai « camp tartare », note le baron de Wimpffen².

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les habitants de Port-au-Prince avaient en outre à subir les méfaits de tremblements de terre répétés dont ils voyaient la cause dans ce qu'on appelait alors « le gouffre », immense cavité que l'on supposait exister sous le fossé d'effondrement de la plaine du Cul-de-Sac et dont le bruit caverneux était, paraît-il, perceptible dans les moments de calme³.

Le gouffre crie, entendez-vous le gouffre ? L'historiographe de Saint-Domingue Moreau de Saint-Méry nous dit qu'il l'a « entendu plusieurs fois »... C'est un phénomène sonore qui n'est plus perceptible aujourd'hui à Port-au-Prince dans le vacarme permanent et ininterrompu de la civilisation urbaine contemporaine, mais que les habitants d'une autre époque connaissaient bien et dont ils s'inquiétaient beaucoup. « Un bruit qui semble imiter celui d'un taureau mugissant au loin, bruit qui se propage à d'assez grandes distances à des périodes plus ou moins rapprochées, quelquefois sans que la terre tremble, même de très longtemps après, mais qui précède toujours les secousses d'une manière assez rapprochée, bruit connu sur les lieux sous le nom de *Gouffre*, à cause de l'opinion qui l'attribue au mouvement de l'air ou des eaux dans des cavités... ». Ou encore « Un bruit comme celui d'un canon souterrain [qui] annonçait de nouvelles agitations ». Moreau considère à juste titre le Port-au-Prince comme le lieu de la colonie le plus sensible aux tremblements de terre, « le vrai fléau de la Partie de l'Ouest », et celui où ils font le plus de dégâts. L'expérience l'a prouvé – nous dit-il. Ce « n'est pas un lieu sûr ». Cela tient à sa nature physique.

Moreau de Saint-Méry nous apprend qu'après dix-neuf années de relative tranquillité malgré une demi-douzaine de récidives de moindre importance à la suite du grand séisme de 1751, la terre se remit à trembler le 3 juin 1770 à Port-au-Prince, « jour de la Pentecôte, à sept heures et quart du soir », qui par bonheur était l'heure de la promenade ou de l'habituelle prise d'air sur la galerie après le coucher du soleil d'une journée étouffante, ce qui sauva un grand nombre d'habitants du « plus horrible de tous les fléaux ». En « deux secousses qui se suivirent de très près [et] durèrent ensemble au moins quatre minutes [...], précédées d'un bruit sourd semblable à un mugissement [...], une succession de mouvements d'ondulation de l'Est à l'Ouest et de trépidation [...] renversèrent la ville entière ». On remarqua que le mouvement général était le même qu'en 1751 et on se souvint qu'en d'autres occasions similaires « un gros nuage noir » était apparu à l'Ouest et que « le soir et le matin un bruit comme celui d'un canon souterrain annonçait de nouvelles

² Baron Alexandre-Stanislas de Wimpffen, *Voyage à St-Domingue...*, Paris, Cocheris, 1797, I, 277. Réédité par Pierre Pluchon, *Haïti au XVIII^e siècle*, Paris, Karthala, 1993, p. 175.

³ Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle Révolution*, Port-au-Prince, Ed. Deschamps, 1989 (1997), réédit. avec deux annexes de mises à jour, Monein, Pyrémonde, 2009, p. 11-13.

agitations ». Moreau de Saint-Méry, comme tous les planteurs, ne pouvait s'empêcher de remarquer, parmi tous ces signes caractéristiques, ce bruit « qui semble imiter celui d'un taureau mugissant au loin » sur lequel il revient à plusieurs reprises, en l'identifiant clairement comme celui produit par ce que les colons appelaient « *Le Gouffre* » et qui correspond *grosso-modo* à la faille centrale⁴.

Après le grand séisme de 1770, il y eut encore ceux, de moindre envergure, du 10 juillet 1771, des 11 et 12 février 1783 (trois dont deux assez forts), de juillet 1784 (deux, légers), des 28 Août et 11 Décembre 1784, (id.), du 20 Juillet 1785 (violent mais sans accident), du 29 Août 1786 et du 30 Janvier 1787 (id.), du 23 Avril 1787 (deux secousses), puis des 10 Mai 1788 et 6 Octobre 1789 (très fortes secousses, à deux du matin et une heure et demie de l'après-midi).

« Sans attendre ces préalables, il y a déjà longtemps qu'on a prononcé que par un déchirement horrible, la nature ouvrira un jour, à travers le Cul-de-Sac, un passage où la mer verra se mêler les eaux dont elle baigne les côtes du golfe de l'Ouest [Golfe de la Gonave] et la côte Méridionale de l'Isle [faisant] de l'Isle de Saint-Domingue deux îles ».

La grande crainte des colons était donc que le fossé d'effondrement de la plaine du Cul-de-Sac et de son prolongement dominicain de Neybe soit soudainement envahi par la mer à la suite d'un grand séisme qui se propagerait la baie de Port-au-Prince à celle de Neyba où se trouve la ville dominicaine de Barahona en passant successivement par le *Trou-Caiman*, l'*Etang Saumâtre* (40 m. au-dessous du niveau de la mer), le lac *Enriquillo* et la lagune d'*El Rincon*, tous.

Ce n'est pas une observation isolée comme il n'en rappelle : « l'imagination ardente » de l'abbé Raynal avait d'ailleurs tracé l'horreur d'un tel « tableau capable d'épouvanter tous les habitants dont est encore couverte cette surface présentée comme toute minée ». D'autres observateurs en ont également fait état.

On lit notamment dans le chapitre III d'un ouvrage anonyme de 1710 (revu après 1770, en 1788, cf. p. 38) consacré à des *Observations Météorologiques et Physiques sur St-Domingue*, un long chapitre qui s'intitule « Des tremblements de terre et des révolutions qui ont changé la face de cette île ».

L'auteur y rappelle que :

« [...] des montagnes affaissées, des antiques scissures, des ruines, des rochers fendus, brisés, des amas de décombres, des contrées englouties, des villes détruites, abandonnées, des villes remplacées par des lacs et *un gouffre* [souligné par moi] qui se fait entendre à quarante lieux, tels sont les spectacles affreux que nous présente cette île ». « Les villes de Saint-Yago et de la Véga-Réal [...], ces deux premières villes du Nouveau-Monde [...] ne sont plus. La première a été engloutie, remplacée par un lac, par le même tremblement de terre qui a renversé, détruit la seconde, il y a environ cent quarante-huit ans » [en 1562].

« Le gouffre de Neybe [est] comme la porte des souterrains [...], à l'ouest, on aperçoit un lac, entre deux chaînes de hautes montagnes, qui paraît avoir été abandonné par la mer (...) Quiconque veut examiner cette contrée avec attention demeure convaincu que la mer en formait autrefois un détroit de Gibraltar ».

« Dans la partie française les villes de Léogane et du Port-au-Prince ont été renversées, détruites par le même tremblement de terre de 1770. [...] Les montagnes désertes qui sont à huit

⁴ Louis Médéric Elie Moreau de Saint-Méry, *Description de la topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'Isle Saint-Domingue*, Philadelphie, chez l'auteur, 2 volumes in 4°, 1798, nouvelle édition par Blanche Maurel et Etienne Taillemite, Paris, Société de l'Histoire des Colonies françaises et Librairie Laroze, 1958, 3 vol. in 8°, Tome II, p. 719-721, 1062-1066.

lieues nord-est de Neybe présentent des cavités souterraines qu'aspirent l'air [...]. Entre ces rochers sont des cavernes effroyables, des cavités souterraines, dans lesquelles elle [mer] vomit ses flots irrités. La terre alors est ébranlée. Le roulement que ces eaux occasionnent est épouvantable ; l'on dirait d'un tonnerre souterrain : voilà ce que les colons appellent le gouffre de Neybe, dont le bruit précède ordinairement les tremblements de terre les plus furieux. J'en appelle au témoignage des habitans du Cul-de-Sac et du Port-au-Prince ».

« La ville désastree du Port-au-Prince [est] située à l'angle de la chaîne des montagnes qui prend naissance près du gouffre »⁵.

Si j'ai choisi d'ouvrir on propos sur ces deux témoignages du XVIII^e siècle, c'est pour leur évidente congruence avec des questions qui se posent encore de nos jours et qu'il ne faut pas être grand clerc pour voir à quel point leur connaissance ancienne, mais réduite, aurait pu, ou dû, nous être de quelque utilité, au minimum nous mettre en garde pour le présent et l'avenir. D'une manière générale, et sans plus m'attarder, je me contenterai de citer un seul exemple vécu à l'occasion de l'installation en Haïti dans les années 1980 du Club Méditerranée sur les terres de l'habitation de Lugé (sucrerie). Des sommes considérables ont été dépensées pour l'étude géologique préalable à la construction des bâtiments sur un terrain, qui se présentait sous l'apparence redoutable d'un sol marécageux en pente vers la mer, ce qui faillit entraîner l'abandon du site. Une simple consultation d'un historien et éventuellement des documents d'archives coloniaux correspondants (cartes et plans) aurait permis de retrouver tout de suite les canaux d'époque obstrués par l'abandon et tout simplement en les débouchant d'aboutir à un drainage efficace et beaucoup moins coûteux.

De même, comment se fait-il que l'on n'ait jamais songé à s'intéresser aux Eaux de Boynes, site d'une station thermale d'importance au XVIII^e siècle, abondamment documentée (y compris par des élévations des bâtiments des bains) dans les archives et écrits coloniaux ? On y trouve sept sources d'eaux chaudes sulfureuses d'origine géothermique aux vertus thérapeutiques qui ont fait l'objet d'analyses précises à l'époque où il y avait une quinzaine de bâtiments en bois, dans un paysage semi-aride aujourd'hui désertique où subsistent de larges bassins maçonnés où l'on soignait les douleurs d'articulations par des bains de boues, de vapeur, des douches... Comme dans la presque île du Sud les eaux chaudes des sources thermales de la Grande-Anse, des Irois et de La Cahouane. Ce n'est qu'un exemple des multiples ressources abandonnées du pays par simple ignorance ou laxisme, au même titre que les mines d'or, salines ou autres ressources naturelles... dont abonde la *Description* de Moreau de Saint-Méry dont la lecture devrait être rendue obligatoire dans tous les domaines opérationnels d'Etat. On n'en finirait pas de donner des exemples.

La permanence de la faille sociale historique : la danse sur le volcan

L'autre grande peur constante des colons est de nature sociale. Elle est consubstantielle du régime qui gouverne la colonie depuis l'arrivée des Européens, et principalement des colons français dans la partie de l'Ouest : l'esclavage, et son corollaire démographique de l'énorme disproportion entre le nombre des esclaves noirs et celui des maîtres blancs – les hommes de couleur participant de l'un ou de l'autre groupe selon leur statut de « Libres » ou de non affranchis – , surtout avec le plein essor de l'économie de plantation dans la seconde partie du XVIII^e siècle et l'arrivée massive de cargaisons d'esclaves destinés à la culture dans les dernière années (jusqu'à 30 000 par an).

⁵ *Observations Météorologiques et Physiques sur St-Domingue. Description du Rio-del-Oro, ou Rivière d'Or de Christophe Colomb. Découverte des Mines d'Or par cet Amiral. Renseignemens sur les Trésors du Cacique Caonabo. Origine des Peuples d'Amérique. Description de leur Berceau. Âge des deux Mondes. Par un cultivateur de la Haute-Saône.* A Vesoul, de l'Imprimerie de Poirson, s.d., 86 p., chap. III, p. 20-26.

La formule courante que les observateurs éclairés se plaisent à répéter à satiété est que la société dominguoise « danse sur un volcan ». Le déséquilibre numérique, établi par l'Ancien Régime sur la base du préjugé de couleur justifiant l'esclavage et la traite en augmentation constante, est en effet criant : un Blanc pour dix-sept esclaves, et, dans le meilleur des cas, en espérant l'appui des « Libres du couleur » (ces derniers ayant un tiers des terres et un quart des esclaves), un maître pour sept esclaves. On comprend qu'en 1789, le surgissement du couple révolutionnaire revendicatif *Liberté-Egalité*, connaisse évidemment une réception contradictoire : espoir pour les uns (les esclaves), terreur pour les autres (les propriétaires).

Le Grand Précurseur des indépendances latino-américaines Francisco de Miranda disait déjà qu'il travaillait « pour que les colonies hispano-américaines obtinssent leur *Liberté* et *Indépendance* ». Mais aussi :

« Autant je désire la *Liberté* et l'*Indépendance*, autant et plus je crains l'Anarchie et le Système Révolutionnaire ! A dieu ne plaise que ces beaux pays deviennent comme Saint-Domingue un théâtre de sang et de crimes, sous prétexte d'établir la Liberté ; resteraient-ils, s'il le faut un siècle de plus sous l'imbécile et barbare oppression espagnole ! » [sic].

Il y a donc dès le départ une confusion sensible par la dualité d'une compréhension dans deux sens différents du terme *Liberté* (sans article) :

- pour ceux qui deviendront les Nouveaux Libres, anciens esclaves, *bossales* pour près de la moitié, c'est l'abolition de l'esclavage, c'est-à-dire la liberté individuelle, celle déjà revendiquée par les *Marrons de la Liberé* (cf. Jean Fouchard).

- pour les Anciens Libres, affranchis ou de naissance, *créoles* nés sur place, c'est d'une liberté collective de se diriger, de choisir son avenir de nation, qu'il s'agit, c'est-à-dire l'Indépendance vis-à-vis de l'ancienne métropole colonisatrice, la France, revendication déjà exprimée par les maîtres colons blancs essentiellement (cf. la Constitution de Saint-Marc des grands colons blancs).

Chacune des trois strates formant la pyramide sociale dominguoise placera derrière ces mots des interprétations différentes : la *Liberté* pour les grands planteurs blancs, c'est celle du commerce, c'est-à-dire la rupture de l'*Exclusif* qui les condamne au monopole de l'échange avec la métropole de leurs denrées contre les produits finis de France. Leur revendication est celle de l'autonomie : se gouverner eux-mêmes. Pour les Libres de couleur, c'est l'*Egalité* qui les intéresse au premier chef, au plan civique et politique davantage qu'économique. Ils veulent participer au même titre que les Blancs à la vie politique de la colonie, à son autonomie dans un premier temps. Quant à l'immense majorité des Noirs, démunis de tous droits, peuvent-ils vraiment croire ou espérer en un bouleversement global qui serait de l'ordre de la *Fraternité* et leur accorderait la considération due à tout être humain ?

Au 1^{er} janvier 1804, alors que l'ancienne St-Domingue a retrouvé avec l'indépendance son nom indien d'Haïti, les nouveaux maîtres, chefs de l'insurrection, vont se trouver dans la situation d'avoir à créer de toutes pièces un Etat sur les ruines des plantations coloniales avec un peuple décimé très majoritairement composé d'anciens esclaves illettrés. La situation économique et sociale est désespérée. Le pays, ravagé par une quinzaine d'années de troubles, ne produit pratiquement plus de denrées d'exportation : les grandes sucreries des plaines ont été désertées par leurs travailleurs, les caféières des mornes survivent difficilement, le commerce est ruiné, de nombreuses villes détruites, seules subsistent quelques cultures vivrières de survie.

Le bilan en pertes humaines est effrayant. La population a subi une terrible hémorragie par les morts (120 000 Français et 250 000 Haïtiens) et les départs consécutifs aux guerres (plus de 30

000 exilés). Elle a surtout perdu d'un seul coup tous ses cadres professionnels : les Blancs qui ont fui dans leur quasi-totalité, mais aussi de nombreux mulâtres victimes de la guerre du Sud. Elle est enfin profondément divisée par des rancunes anciennes et tenaces dues aux affrontements récents et par des intérêts divergents : la nouvelle classe dominante – essentiellement militaire et de couleur – aspirant à retrouver l'ancien système économique alors que la masse – essentiellement rurale et noire – ne songe qu'à la liberté individuelle.

Ayant satisfait leurs revendications essentielles, l'éradication de l'esclavage, l'égalité raciale et l'indépendance nationale, les révolutionnaires haïtiens, tout occupés de la préservation de ces acquis face à un monde extérieur hostile, ne pourront jamais par la suite poursuivre l'évolution nécessaire vers un Etat de droit, à la fois assez fort et progressiste, pour ne pas sombrer dans ces deux extrêmes qui sont aussi en Haïti un legs de l'époque révolutionnaire : l'anarchie ou la dictature.

Les conséquences politiques, sociales et morales du tragique enfantement dans le sang du nouvel Etat sont incalculables et pèsent encore aujourd'hui de tout leur poids sur les destinées d'Haïti.

Politiquement, la rupture avec la France est totale et aboutit immédiatement à une mise au ban des nations, à commencer par les puissances européennes voisines. Isolée sur le plan international, où l'on ne voit en Haïti jusqu'en 1825 que des « brigands » rebelles tant que la France ne l'a pas reconnue au prix d'une lourde indemnité à payer, la nouvelle République noire éclate rapidement, après l'assassinat en 1806 de son premier gouvernant, le noir Dessalines autoproclamé Gouverneur, Président, puis Empereur, en quatre entités territoriales indépendantes : un Royaume noir au Nord (le Roi Henry Ier Christophe, soutenu au Sud par le rebelle Goman, maître de la Grande-Anse, et une République présidée par le quarteron Pétion qui subit la sécession plus ou moins consentie à son ancien chef d'un Etat du sud présidé par Rigaud, revenu de prison en France.

Plus tard, après la réunification du pays – qui s'étendra même momentanément sous le président Boyer jusqu'à l'absorption de la partie orientale espagnole de l'île – le contraste entre deux catégories d'habitants du même territoire, riches et démunis, sera régulièrement observé et dénoncé comme la cause première des troubles sociaux marqués par des affrontements successifs, violents, régulièrement répétés et de forts basculements politiques destructeurs. Il repose sur la distinction établie dès avant l'indépendance, au moment de l'abolition générale, entre *Anciens Libres* et *Nouveaux Libres*, ces derniers étant constitués essentiellement par l'énorme masse rurale des anciens esclaves, noirs pour la plupart.

Cette distinction aboutit à créer une double citoyenneté, véritable discrimination inscrite dans la législation même du pays et y créant un monde paysan interne majoritaire à part, inférieur et régi par des lois propres au sein d'une législation duale qui lie la seule minorité urbaine au monde extérieur où elle prend son modèle de légitimité citoyenne. Ce système inique, que François Duvalier avait consacré par un Code rural héritier de ses prédécesseurs, perdure jusqu'au départ de son fils Jean-Claude Duvalier en 1986. Il renforce la faiblesse d'un Etat incapable d'enregistrer les naissances et laissant ce rôle à l'église (c'est l'affaire dite des « baptistères » remplaçant un Etat-Civil déficient et corrompu). Un décret du 14 novembre 1988 tenta d'y remédier mais reste inefficace compte tenu de ses difficultés d'application compliquées par la méfiance historique des victimes à livrer le nom du lignage (ou « signature ») d'un enfant à l'Etat. On continue en Haïti à naître « citadin » ou « paysan », ou à ne pas avoir d'acte de naissance pour une bonne partie de la population des bidonvilles urbains. Il n'y a pas une nation haïtienne, mais deux nations, dont l'une marginalisée.

Cette sous-nation et sa sous-population, a pour tâche unique de nourrir et servir l'autre partie, essentiellement celle de la capitale. Elle est vouée à la stagnation sociale et à l'attachement territorial sur l'habitation. Quel que soit le Code rural de l'époque, elle est soumise à la même

discipline rigoureuse du travail contraint, par le fouet sous le *Code noir* esclavagiste de 1685, obligatoire sous peine de prison par les codes républicains des commissaires civils de 1793-1794, sous contrôle militaire rigoureux pour le « caporalisme agraire » de Toussaint Louverture (1798-1801), repris avec addition de la corvée par Christophe en 1812 et Boyer en 1826, à peine atténué sous Geffrard en 1864 par la mise sous compétence des tribunaux ordinaires empruntée à Pétion (1807), le plus libéral mais exigeant tout de même une autorisation à demander pour se déplacer de son lieu de travail.

Les seuls à accorder un droit à la propriété sont Polvérel avec le partage collectif des terres des émigrés, Pétion avec des distributions de terre aux militaires et un minimum de 10 carreaux à l'achat, repris par Boyer à 5 carreaux, et Geffrard, aligné sur le droit commun.

Les anciens esclaves sont obligatoirement militaires ou cultivateurs attachés à l'habitation, avec droit de choix pour les Commissaires et Pétion, mais pas pour Toussaint et Christophe, et interdiction de faire du commerce pour Boyer et Geffrard. Ils ont obligation religieuse catholique, comme dans le Code Noir chez Toussaint et Christophe, mais pas chez les Commissaires, Pétion et Boyer. Geffrard interdit le vaudou. Leur rémunération, à partir des Commissaires, est fixée au quart des revenus bruts avec bénéfice d'usage d'une place à vivres (déjà dans le Code Noir) et l'institution de du métayage (le « *de moitié* ») chez Pétion et Boyer, et du contrat sous Geffrard.

Le plus original et avantageux de ces systèmes est de très loin celui imaginé par le Commissaire civil Etienne de Polvérel, principalement par l'introduction de l'accession à la propriété de la terre couplée à la liberté (inspirée du modèle foral navarrais de franc-alleu dont il était syndic). Il apportait en outre les idées pionnières de propriété collective communautaire auto-gérée, d'élection des gérants et conducteurs, la garantie de l'emploi, la possibilité du choix de la réduction du temps de travail à 4 jours par semaine et un ensemble cohérent de mesures sociales de vie courante, éducatives notamment⁶. Toussaint Louverture, de son côté, s'est attaché à ce dernier point mais avec un corpus de mesures très contraignantes, su régie militaire, principalement pour le « vagabondage » et le « marronnage urbain », y compris la prostitution féminine (femmes interdites dans les casernes), avec incorporation militaire punitive et prison pour les oisifs (système repris plus tard à Cuba), devoirs à remplir avec exactitude, soumission et obéissance, comptes à rendre à la hiérarchie, responsabilités sanctionnables à tous les niveaux⁷.

Cette dualité paradoxale au pays de l'*Egalité* proclamée, dichotomie profonde s'il en est en réalité, observée par de nombreux auteurs, tel par exemple Demesvar Delorme⁸, a été pour finir clairement identifiée, nommée, catégorisée et exprimée par le regretté sociologue, ethnologue et économiste Gérard Barthélémy, fin connaisseur de la réalité haïtienne au terme de longs séjours et de choix de vie dont le plus marquant fut sans doute son mariage avec la conteuse Mimi Armand (cf. sa dédicace « A Mimi de qui j'ai appris Haïti »)⁹. Après les tentatives idéologiques pseudo-

⁶ Voir à ce sujet Jacques de Cauna, Polvérel, la franc-maçonnerie bordelaise et le franc-alleu de Navarre. Aux sources de l'abolition de l'esclavage, dans F. Charlin et Y. Lassard, *Droit et Pouvoir en Haïti*, Université de Grenoble, IFJD, Etienne de Polvérel, un projet abolitionniste d'origine maçonnique ? dans J. de Cauna et C. Révauger, *La société des plantations esclavagistes. Caraïbes francophone, anglophone, hispanophone. Regards croisés*, Les Indes Savantes, 2013, p. 159-175, Etienne de Polvérel, syndic des Etats de Navarre et libérateur des esclaves à Saint-Domingue (XVIII^e s.), Université de Pau, séminaire, *L'Eldorado des Aquitains*, p. 405 sq., et Polvérel ou la Révolution tranquille, dans *La Révolution Française en Haïti*, Port-au-Prince, Éd. Deschamps, [1989] 1995, I, 384-399.

⁷ Voir à ce sujet Jacques de Cauna, *Toussaint Louverture...*, op. cit., chapitre « L'institutionnalisation du caporalisme agraire », p. 241-244.

⁸ Demesvar Delorme (du Cap-Haïti), *La misère au sein des richesses. Réflexions diverses sur Haïti*, Paris, F. Dentu, 1873.

⁹ Gérard Barthélémy, *Le Pays en Dehors. Essai sur l'univers rural haïtien*, Port-au-Prince, Ed. Henri Deschamps et CIDIHCA. 1989, et *Dans la splendeur d'un après-midi d'Histoire*, Port-au-Prince, Ed. H. Deschamps, 1996.

scientifiques de certains politiques visant à assimiler race et classe sur la base du postulat d'Ancien Régime assis sur le « Préjugé » (de couleur), ce que traduisait exactement l'emploi du terme « nègre », à savoir « Noir esclave », Gérard Barthélémy, avec la mise en avant du concept de *peyi an deyò* (pays en dehors) assis sur la dualité des deux sociétés constitutives « créole » et « bossale », a ouvert une porte sociologiquement plus intéressante que la simple et apparemment évidente « question de couleur », qui n'est rien moins que la nouvelle formulation euphémisante – qui n'est ni plus ni moins que la perpétuation du racisme colonial – alors même que le dicton populaire *Nèg rich sé Milat, Milat pov sé Nèg* [« Le nègre riche est un mulâtre, le mulâtre pauvre est un nègre »] la battait déjà largement en brèche.

Il faut rappeler à ce stade tout le mal qu'ont pu produire – depuis les 128 nuances de noir de Moreau de Saint-Méry¹⁰ jusqu'au noirisme populiste institutionnel des Duvalier¹¹ et Aristide à la suite de bien d'autres satrapes nationalistes – le préjugé de couleur et l'accaparement pseudo-scientifique de la question par des idéologues, érudits, politiques ou religieux, persuadés de posséder la clé passe-partout du pays.

Pour résumer rapidement, les esprits le plus éclairés ou les plus conscients ont rapidement détecté dès l'époque coloniale la faille originelle créée par le choix colonial d'établir une exploitation de type agricole fondée sur le recours à l'esclavage. A l'indépendance, il restera aux nouveaux dirigeants du pays d'avoir à créer de toute pièces un Etat sur la base de deux questions fondamentales : à qui reviendra la propriété des terres des anciens colons et quelle sera l'étendue des droits et libertés des anciens esclaves par rapport à leurs nouveaux maîtres.

Trois questions déterminantes pour l'avenir du pays, héritées de l'impact de la période révolutionnaire en Haïti et qui sont comme les séquelles d'une révolution inachevée, vont peser lourdement, par la suite et jusqu'à nos jours, sur l'évolution de la première république noire : la question agraire, séquelle mal résolue du conflit révélé par l'opposition des commissaires civils Polvérel et Sonthonax ; l'évolution de la « question de couleur » héritée du préjugé d'Ancien Régime et celle enfin du rapport du nouveau pouvoir militaire noir, forgé par les luttes pour l'indépendance, au peuple et à l'Etat.

L'intérêt du travail réalisé par Gérard Barthélémy sur la société rurale haïtienne, largement dominante démographiquement, est d'avoir apporté un éclairage inédit sur les valeurs d'égalité issues des luttes de la société rurale, elle-même héritière des valeurs portées par les systèmes africains transmis, par les esclaves bossales. Et au-delà d'une anthropologie spéculative purement observatrice, d'entrer dans la mise œuvre des possibilités de mesures concrètes éventuellement applicables dans le cadre d'une anthropologie interventionniste, comme il l'a qualifié lui-même.

Le constat de départ est celui d'un peuple divisé en deux classes qui s'ignorent : la « République de Port-au-Prince », c'est-à-dire la bourgeoisie créole, l'armée et la classe moyenne urbaine, et, en face, le « pays en dehors », les paysans majoritaires. Dont un nombre en constant accroissement alimente la périphérie urbaine taudifiée, brouillant encore un peu plus les cartes.

Comme je l'écrivais en 1989 :

« Dès cette époque s'instaure le régime du Général-Président (ou Roi ou Empereur) illustré d'abord par le héros de l'Indépendance [...], tous officiers de de l'époque révolutionnaire. Jusqu'à l'occupation américaine, leurs successeurs se recruteront, à de très rares exceptions près [deux], uniquement dans la classe militaire, noire ou métisse. L'armée domine la vie nationale, toute

¹⁰ Louis-Médéric-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue*, Philadelphie, 1798, réédit. SFHOM et Larose, 1958.

¹¹ Lorimer Denis et François Duvalier, *Sociologie politique. Le problème des classes à travers l'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Au Service de la Jeunesse, collection « Les Griots », 1965.

solution passe obligatoirement par elle, alors que le contexte international ne justifie plus une telle politique. Au niveau supérieur de l'Etat, du Gouvernement, la révolution haïtienne apparaît bien ainsi comme une révolution fermée, née d'un nécessaire recours à la force des armes mais ne débouchant que sur le règne pérennisé de la violence arbitraire. [J'ajouterais aujourd'hui : avec ou sans Etat].

Dans le même temps, c'est au niveau informel des relations sociales de la vie quotidienne que tentent de s'élaborer les nouvelles bases de la régénération de l'homme et de la société haïtiens, hors de toute réglementation étatique et dans un esprit de résistance à l'autorité et aux contraintes du travail hérité d'un long passé d'esclavage.

Une société bossale et marronne double la société créole officielle pendant que la dichotomie s'installe dans tous les domaines : banque, éducation, culture, modes de vie... La façade urbaine occidentalise ou plutôt américanise s'obstine à vouloir cacher la réalité profonde.

Deux nations ancrées sur des espaces temporels inconciliables, cohabitent dans le même pays. Partout la parole supplée l'acte, la dissimulation devient la règle de vie des uns, tandis que les autres se livrent impunément à la démagogie la plus éhontée.

Finalement la vie nationale s'atomise en autant de libertés concrètes, vécues quotidiennement mais ô combien précaires, qu'il existe de contraintes formelles aussi peu réalistes qu'efficaces. Le divorce entre l'individu et l'Etat est consommé. Deux siècles après 1789, l'Egalité est toujours un vain mot en Haïti et la Liberté ne semble pouvoir et vouloir s'exercer qu'individuellement, contre l'Etat. Dans une société anachronique, les valeurs issues de la Révolution ont bien du mal à supplanter les habitudes d'Ancien Régime. Pendant qu'on s'interpelle formellement, malgré la distance sociale, d'un égalitaire « citoyen » qui est un héritage direct de la période révolutionnaire, une famille de paysans des mornes offre au visiteur de passage de boire « Au Roi, la Reine et le Petit Dauphin ».

Aujourd'hui, les anciens idéaux révolutionnaires devenus vieux démons par une sorte de perversion historique qui reste à analyser, règnent sans partage sur la politique haïtienne : noirisme et nationalisme exacerbés peuvent à tout moment fournir le prétexte et l'alibi de n'importe quelle dictature prétendument révolutionnaire (tactique habituelle et favorite, comme on l'a vu, de la contre-révolution). Des exemples récents ne l'ont malheureusement que trop prouvé »¹².

Pour renverser les explications traditionnelles convenues sur ce penchant fatal au despotisme et à la barbarie des sociétés dites « primitives » appliquées à Haïti, Gérard Barthélémy s'appuie sur la thèse de Pierre Clastres, qui dans *La société contre l'Etat*, explique qu'en réalité ces sociétés se préservent en créant des barrages à la production et accumulation de surplus de richesse accaparés par une minorité et menant à l'émergence d'un Etat centralisateur prédateur comme puissance institutionnelle autonome échappant à tout contrôle.

L'Etat haïtien issu des couches créoles tentera effectivement de se consolider au XIX^e siècle en cherchant à préserver, consolider ou reconstituer l'appareil économique colonial des grandes habitations (domaines) vouées à la monoculture d'exportation, les sucreries surtout, par l'instauration du caporalisme agraire notamment. Pendant qu'en face s'affirme la victoire à la Pyrrhus du monde rural de la petite propriété familiale, souvent caféière et surtout vivrière par laquelle l'ancien esclave tente, lui, de concilier le couple de principes révolutionnaires Liberté-Egalité. Le premier étant une exigence impérative non négociable clairement exprimée dans l'acte de naissance de l'indépendance par le refus de toute contrainte rappelant l'esclavage qui n'a rien d'archaïque mais rejoint au contraire la modernité telle que Tocqueville par exemple la

¹² Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle Révolution*, op. cit., p. 230-231.

présentait dans un système d'auto-défense : la société des individus libres auto-régulée contre l'Etat berger du troupeau, décidant du haut vers bas, des élites au peuple, hiérarchisé par la religion, la couleur, le pouvoir politique et la force, autrement dit le despotisme¹³. Le prétendu développement imposé par l'Etat centralisateur s'avère incompatible avec la lutte fondatrice pour le droit à la dignité de l'individu dans sa totale liberté.

Tout ceci n'est pas vraiment nouveau et, au-delà des mises en garde de Tocqueville, rejoint des thèses anciennes et toujours vivaces souvent qualifiées d'anarchisantes mais qui répondent plus précisément au qualificatif de libertaires.

C'est pour cela qu'il me paraît tout à fait adéquat d'évoquer pour Haïti une faille libertaire décisive.

Dans la vie courante, cela se traduit pour tout nouveau-venu dans le pays par la surprise émanant de l'impression d'une activité générale débordante créée par la découverte de l'agitation d'une foule considérable de personnes déambulant dans les rues de la ville ou sur les chemins de campagne (« ça grouille ! », ai-je souvent entendu dans des bouches indélicates), vaquant à des occupations mystérieuses, passant et repassant parfois plusieurs fois au même endroit sans cause ni motif, ni résultat positif, apparent. A la question : *Men monchè, kisa wap fè la ?* [« Mais, mon cher, qu'est-ce que tu fais là » ?] », il vous sera invariablement répondu : *Sé promenen'm m'ap promenen'm,wi !* [« Je me promène... »]. La désinvolture de la réponse ne doit pas cacher que votre interlocuteur a tout à fait raison : c'est bien cela la Liberté, l'essence de ce droit humain fondamental de pouvoir disposer à sa guise de son corps, de sa vie et de son temps sans avoir à se justifier auprès de qui que ce soit !

Et c'est bien ainsi que les commissaires civils de la République Polvérel et Sonthonax la comprenaient comme le prouve leur Proclamation du 4 août 1794, six mois après la ratification de l'abolition par la Convention, visant à annuler une ordonnance de Faubert, commandant de l'arrondissement du Centre, qui vaut d'être relue :

« ... considérant... qu'exiger la permission d'un homme pour qu'un autre homme ait le droit de se promener, c'est annuler la liberté qui est un don de la nature ; qu'exiger la permission du séquestre ou du gérant, c'est subordonner la cultivateur à [leur] autorité, ce qui est littéralement contraire à la proclamation du 31 octobre 1793 et au règlement 28 février dernier qui veulent que l'économe-gérant ne puisse exercer aucune espèce d'autorité sur les cultivateurs... considérant qu'une détention de huit jours infligée à un homme pour s'être promené supposerait que l'exercice de la liberté naturelle est un délit...¹⁴ ».

Une faille ontologique libertaire décisive ? Auto-flagellation et malédiction, les faux obstacles

Une des particularités d'Haïti, d'origine historique, est que sa population continue à s'interroger en permanence depuis plus de deux siècles sur son identité profonde issue de la mise en relation à charge conflictuelle potentielle de deux éléments issus de deux continents différents, l'Europe et l'Afrique, mise en œuvre sur un troisième, l'Amérique, dans le cadre d'un système d'exploitation coloniale de l'une par l'autre après l'élimination et disparition quasi intégrale de la souche originelle amérindienne. Il faut donc constamment garder en vue, pour éviter toute dérive, que l'Haïtien n'est pas un Européen, pas plus qu'un Africain, mais un Américain porteur d'une identité nouvelle composite à des degrés divers, habituellement rangée sous le vocable de créolité.

¹³ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Pagnerre, 1848, t. 4, p. 314-315.

¹⁴ CARAN ADVII 27, cité par François Blancpain, *La condition du paysan haïtien. Du Code noir aux Codes ruraux*, Paris, Karthala, 2003, p. 70.

Dans la formulation de l'Acte d'Indépendance, par la force des circonstances, la rupture avec l'une des entités fondatrices, la France, et sa position dans le système de « domination », se veut totale et prend une tournure irréversiblement agressive :

« *Liberté ou la mort... les généraux assemblés... ont tous juré à la postérité, à l'univers entier, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination* ».

Ce n'est que bien plus tard que viendra s'ajouter au mot d'ordre radical des insurgés *Liberté ou la Mort* la devise nationale *L'Union fait la Force*, davantage susceptible d'être en mesure de soutenir positivement la création d'une nation, même si elle s'était appliquée dès les premiers temps des luttes libératrices, mais en partie seulement, comme en témoignent suffisamment les errements conduisant aux massacres « de couleur » systématiques (colons révolutionnaires blancs et mulâtres).

La formulation de l'alternative, dans son radicalisme même porte en elle une charge ontologique évidente dans la mesure où elle rejoint une question relative au sens même de l'être humain appartenant simultanément à l'ordre de l'essence et à celui de l'existence. Il s'agit depuis Aristote de la question philosophique explicitement articulée pour la première fois dans sa *Métaphysique* d'une « science qui étudie l'être en tant qu'être, ainsi que les attributs qui lui appartiennent essentiellement ». Elle engage sur une base conceptuelle abstraite un partage consensuel très concret pour l'atteinte d'un objectif commun transcendantal : ici, en l'occurrence, la liberté, clairement définie de longue date par Parménide comme l'une de ces propriétés essentielles à l'homme qui renvoie à tout ce qui constitue l'essence de son être par rapport au paraître.

Ce qui s'applique parfaitement à l'action des esclaves insurgés de 1791. Pour être encore plus précis, il s'agit ici de la libération des esclaves par la destruction complète et irrémédiable du système colonial qui a engendré leur assujettissement (asservissement, soumission, aliénation). L'homme n'est que ce qu'il se fait être : libre, il détermine lui-même son être par ses choix. Etant entendu que la seconde possibilité « la mort » n'est pas objectivement recherchée sur le fond – elle ne correspondrait alors qu'à l'échec – mais est plutôt là pour donner le ton de la forme, qui est celle de la détermination la plus forte.

Une fois l'objectif de destruction du système de domination extérieure atteint, au terme de la guerre d'Indépendance, la faille permanente, de nature profondément humaine (affective, sensible) se situe sur ce plan-là. Elle peut être qualifiée de « libertaire » dans tous les sens que comporte le terme. Nous y reviendrons après avoir examiné ce qui a pu s'opposer et s'oppose encore le plus souvent à l'émergence d'une nation unie génératrice de la construction d'un Etat rassemblant les qualités nécessaires à sa relation avec sa population et les autres Etats et apte à exercer la puissance publique.

Deuxième indépendance américaine et première république noire du monde, Haïti rencontre d'abord les difficultés liées à sa précocité chronologique (tout reste à inventer) et l'originalité de sa population (reconnaissance et légitimité). Deux bonnes raisons d'évoquer et cultiver un certain particularisme. Mais alors quels seraient donc maintenant les facteurs qui détermineraient – s'ils existent – une spécificité humaine haïtienne, sachant en même temps que « L'Homme est un et chacun est unique » dans ses dimensions physique, émotionnelle, intellectuelle, spirituelle, professionnelle et sociale ? Ce que tous et chacun auraient à retenir dans le sens du pré-socratique « *Connais-toi toi-même* », voie de la sagesse propre à tous les hommes, d'origine grecque par le très ancien précepte sacré du *Gnothi seauton* gravé dans la pierre au fronton du temple de Delphes et si en vogue dans l'Ancien Régime, de Montaigne aux Philosophes¹⁵. Sans oublier ce guide populaire

¹⁵ *L'art de se connaître soi-même*, ou La recherche des sources de la morale, par Jacques Abbadie, Lyon, chez Anisson et Posuel, 1701, était le livre-guide de vie du seigneur de Ladevie, Jean de Cauna, mon aïeul dans les années précédant la Révolution. Il fut repris par Schopenhauer en français en 1821 sous le même titre, longtemps méconnu

connu sous le nom de *Grand* et de *Petit Albert*, toujours omniprésents dans les cases rurales haïtiennes d'importance et les cérémonies.

Ce que l'on entend très souvent dans les cas critiques de mise en cause personnelle en Haïti : faute, épreuve douloureuse ou accident..., c'est la formule échappatoire classique *Sé pa fòt mwen* [« Ce n'est pas de ma faute »] qui marque un refus de responsabilité somme toute très largement répandu, pour ne pas dire universel, et qui se comprend encore mieux dans un pays à risques. Ou encore, et là en français : « C'est humain ! ». Ce n'est que la prégnance répétitive inhabituelle de ces variantes haïtiennes qui peut être spécifique et que l'on peut associer à la pratique du marronnage, physique ou intellectuel, c'est-à-dire la fuite, l'évitement jusqu'à l'effacement dans son aspect de disparition, dans la masse ou au-dehors, d'invisibilité cachée, réactions de protection clairement identifiées par Gérard Barthélémy dans ce qu'il appelle la culture *bossale* (celle des captifs africains nouveaux-venus).

La recherche de responsabilités va alors se reporter sur l'action de forces extérieures contraires, malveillantes, voire magiques, surnaturelles... et en tout cas toutes-puissantes, contre lesquelles il est inutile de tenter de lutter. L'acteur n'est plus lui-même, il est possédé par une force irréprouvable, « chevauché » par un « *lwa* » dans le cas du vaudou. Dans un tel contexte tout est permis ou le devient. Ce paysan qui, à chaque même arbre qu'il rencontre le long du ruisseau qui mène à son jardin, donne chaque jour un coup de machette, répond lorsqu'on lui en demande la raison qu'il sera content quand le pays sera plat comme sa main parce que le *Bondyè bon* n'aime pas Haïti.

Là réside une partie du problème. Parmi les événements de ce type, à fort potentiel émotionnel, il en est un qui défraye régulièrement la chronique et est devenu au fil des ans l'alibi de tous les gouvernements en difficulté. Récemment encore, un grand quotidien étatsunien a publié une enquête sur l'*Indemnité de Saint-Domingue* menée à partir de ses bureaux de Montréal et de Paris par quatre journalistes auprès d'une quinzaine de spécialistes mondiaux. Interrogé sur la question, j'ai demandé l'envoi d'une série de questions auxquelles j'ai apporté les réponses écrites les plus précises possibles en les commentant ensuite au cours d'interviews ponctuelles. Bien évidemment, je n'en ai pas retrouvé la trace fidèle dans le résultat finalement publié, rien n'obligeant un journaliste à citer précisément sa source, ou à privilégier telle ou telle interprétation de son cru ou de la doxa ambiante.

Dans le même sens que ces attitudes négatives aisément observables, se rencontre le recours à des formules échappatoires sous forme de dictons, du type *Mwen menm, m'pa ladan* [« Moi, je ne suis pas concerné »] ou *Zafè kabwit pa zafè mouton* [« Les affaires du cabrit ne regardent pas celles du mouton »] qu'on peut traduire par « A chacun son problème » ou « ne pas se mêler des affaires des autres ». Quatre mots, dont un répété, dans une forme stylistiquement proche du chiasme, qui est celle d'un parallélisme articulé autour d'une négation forte opposant deux animaux caractéristiques du monde rural de l'élevage, pour que n'importe qui puisse immédiatement comprendre – et se souvenir, ne pas oublier – que les affaires du paysan haïtien pauvre ne sont pas celles du riche commerçant créole, voire « blanc » étranger, qui ne les comprendra jamais (et vice-versa).

Sans oublier enfin dans ce domaine le célèbre *Konstitisyon se papie bayonèt se fè* [« La Constitution, c'est du papier, la bayonnette, c'est du fer », *id est* : violer la constitution est moins dangereux que d'affronter les armes – voir aussi la formule populaire *prann fè, i.e.* « prendre du fer », subir douloureusement. Conclusion : ne nous mêlons pas de politique, ou de trop savoir. C'est trop dangereux. Mieux vaut rester ignorant mais vivant.

Or, cette culture se manifeste clairement par des attitudes libertaires facilement observables : « une société éclatée, allergique au pouvoir, habituée au système uniformisant et égalisateur de la condition partagée qui, ayant résolu brillamment le problème de liberté collective se trouve sans références, et en quelque sorte sans voix, face au problème de sa liberté individuelle.

Le vrai obstacle structurel, c'est le rejet viscéral par une anti-culture antagoniste de la culture du progrès « développeur » proposé par l'économie libérale moderne qui avait « abouti aux excès monstrueux de l'esclavage ». (p. 18-19). Une société post-capitaliste de la « contre-plantation ».

La liberté délivre de l'oppression externe mais c'est l'égalité qui met en place un anti-système. Il s'agit bien de l'égalité fondamentale, celle de la reconnaissance de la qualité d'homme, acquise. Reste à créer, non contre mais à côté de l'État, une société nouvelle en adéquation.

La société que va tenter de mettre en place ce nouveau pays sera fondée sur l'individu (p. 83-85) et la régulation automatique de ses comportements dans le groupe, par la restriction drastique de la liberté individuelle, la répression des écarts, pour éviter les déséquilibres inter-individuels, un « individu apolitique », concept nouveau (p. 28-29).

Et pourtant, tout n'est pas à rejeter dans les efforts faits par quelques sages dirigeants. La constitution promulguée par Pétion en 1816, que Bolivar admirait, était très claire sur le point central de la Liberté dans son article 20 : « Tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent de ces deux principes, gravés par la nature dans tous les cœurs :

« *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. Faites constamment aux autres tout le bien que vous voudriez en recevoir* »¹⁶.

Pour finir sans trop s'étendre, le dicton est percutant et s'avère être un séducteur inoubliable. C'est ce qui le rend si attachant dans sa double fonction d'expression forte et de réponse simple et rapide en même temps qu'attractive, aisément mémorisable et pour finir inoubliable. Plus que cela encore, peut-être..., le dicton, c'est pour le paysan haïtien l'argument irréfutable, la voix de la sagesse qui clôt finalement toute conversation, toute discussion, toute contestation car c'est *pawòl granmoun*, c'est-à-dire parole des anciens, qui résume tout l'acquis historique de l'expérience. C'est pour cela que son usage, commun à d'autres îles, est si prisé des politiciens antillais dans leurs discours au peuple.

Mais il est réducteur et démobilisateur dans sa portée ultime, tout comme l'histoire focale simplifiée est limitée. Il est évident que pour l'un comme pour l'autre, il ne peut finalement constituer qu'un palliatif utile, et surtout parfois nécessaire, voire salvateur, dans des situations à risques qu'un accroissement de la connaissance permettrait très certainement de traiter dans un sens plus positif et engagé socialement. Le problème est connu et on conçoit qu'on ne puisse se contenter de formules électoralistes du type *Tout moun se moun* [tout individu est un homme] ou *Analfabèt pa bèt* [« L'analphabète n'est pas un idiot »], ou, en guise de programme politique, de la stratégie du *Lese grennen* [« laisser faire »].

Pire que cela, certaines formules à l'emporte-pièce, sous le prétexte d'explications à caractère historico-philosophique, peuvent être considérées comme de véritables obstacles à l'évolution des mentalités, nuisibles et générateurs de stagnations ou récessions négatives.

Six ans après le grand séisme de 2010, « dans un pays [alors] en proie à une crise morale et institutionnelle sans précédent, où même le niveau de confiance dans les relations interpersonnelles s'amenuise de plus en plus », un jeune journaliste haïtien s'interrogeait ainsi sur l'usage récurrent

¹⁶ Louis-Joseph Janvier, *Les constitutions d'Haïti (1801-1885)*, Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 1886.

du « dicton bien connu » avancé par « plus d'un pour « tenter d'expliquer cette déchéance sociétale » : « *Depi nan Ginen nèg rayi nèg* [Depuis l'Afrique le Noir hait le Noir] : Sommes-nous tous méchants »¹⁷ ? « Devant nos actes ignobles, nos manquements, nos crimes, nous sommes nombreux à nous référer à ce dicton que nous prenons pour une vérité indéniable, selon lequel le Noir est méchant dans l'âme depuis l'Afrique » où il a été vendu par ses propres congénères. Et, par conséquent justement puni... En quelque sorte, une espèce de justice immanente attachée à l'Haïtien majoritairement noir par la race. Interrogation qui rejoint un autre dicton du même type, parmi d'autres à vocation définitive : « *Ayisyen se bèt ki mechan* » [« L'Haïtien est une bête féroce »], même si celui-ci ne met pas en cause comme le précédent d'autres peuples. Se rattachent à cet ensemble global des termes de discrimination inacceptables, principalement en direction de la masse paysanne : *moun mòn* [« paysan habitant des hauteurs », *i.e.* « sauvage »], *nèg nwe, congo* [« Noir noir », « primitif »]....

Très philosophiquement et à juste titre me semble-t-il, l'auteur avançait quelques remarques opportunes sur un plan ontologique affiché de manière très simple dans un sens rappelant le célèbre équilibre camusien, cette « pensée du midi » qui connut il y a quelques années une certaine considération par sa nouveauté d'après-guerre et qui semble si lointaine aujourd'hui :

« S'il est vrai que certains d'entre nous ont cultivé la haine, en revanche il y a également cette *vérité ontologique* [souligné par moi] que beaucoup ont semé l'amour et continuent à le faire par des actions concrètes chaque jour ».

Observation que l'auteur reprenait en terminant son article sur une note d'espoir :

« Pourtant Haïti ne sombre pas dans le chaos et l'anarchie. Pourquoi ? Simplement parce que nous nous aimons. Parce que nous nous supportons l'un l'autre ». Ce qui, on en conviendra, n'est pas tout à fait du même ressort.

Il est vrai que les Haïtiens s'appellent fréquemment entre eux « Frères », en milieu rural surtout, comme j'ai pu le constater sur le plateau du Rochelois où le qualificatif de « frère agronome » m'était régulièrement appliqué avec une remarquable constance au cours de mes visites de vestiges des caféières coloniales dans le cadre du projet de développement durable Madian-Salaignac avec Vincent de Raynal et Didier Pillot qui consistait à réhabiliter pour l'utiliser ce qui pouvait l'être, notamment en matière d'irrigation (canaux et surtout énormes citernes maçonnées abandonnées)¹⁸. Il en ressortait que, travaillant au sein de la communauté pour l'amélioration de ses conditions de vie et des cultures au quotidien, ces Blancs-là, résidant sur place avec leur famille, dont les nombreux enfants des époux de Raynal, parlant entre eux la même langue créole dans sa variante martiniquaise, n'étaient plus l'objet d'une distinction de couleur.

On a pu constater également en ville de la même manière l'emploi naturel fréquent du terme égalitaire « citoyen » et à la campagne les salutations traditionnelles couplant le sésame *Onè* [« Honneur »] à la réponse automatique *Respé* [« Respect »] qui ouvre la porte et devrait pouvoir s'appliquer à tout le pays.

Malheureusement, à l'encontre, la simple observation de réactions spontanées dans la vie courante, parmi les élèves d'une même classe par exemple, nous permet de nous interroger sur cet amour du prochain... A l'appui, cette scène vécue racontée par mon regretté confrère, membre du Comité directeur de la *Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie*, le grand romancier Roger Gaillard, alors professeur de philosophie au lycée français Alexandre Dumas :

¹⁷ Junold Saint-Cyr, « *Depi nan Ginen nèg rayi nèg* » : sommes-nous tous méchants ? *Le Nouvelliste*, 05 sept. 2016.

¹⁸ J. de Cauna dans Vincent de Raynal, Didier Pillot et alii, *Paysans, Systèmes et crises. Travaux sur l'agrarie haïtien*, Tome 1 : *Histoire agraire et développement*, Tome 2, *Stratégies et logiques sociales*, Pointe-à-Pitre et Port-au-Prince, SACAD (Universités des Antilles et de la Guyane) et FAMV, (Université d'État d'Haïti), 1993, 365 p.

trois écoliers faisant « du stop » se ruent dans la voiture lorsque je m'arrête pour les prendre ; le plus imposant des trois pousse les deux autres, passe en premier, prend largement ses aises sur la banquette arrière et tente d'empêcher le petit dernier de monter, s'attirant alors de la victime cette interjection : « *Haïtien !* ». Imagine-t-on un élève français traitant ainsi son condisciple dérangeant de « Français » ? Dans quel autre pays qu'Haïti assiste-t-on à une semblable dévalorisation du gentilé (ou démonyme) national, devenu ici sans doute un ethnonyme dans sa teneur dépréciative et offensante. Autre scène vécue (par une enseignante de FLE – français langue étrangère – à l'Institut français d'Haïti. Un étudiant haïtien se trompe de salle – ou tente de s'introduire ? – et entre dans celle d'un autre groupe que celui de sa classe habituelle. Il est aussitôt dénoncé à grands cris inquiets et réprobateurs par les autres : « Madame, il y a un étranger ! »]. Cette phobie de l'étranger – compréhensible par l'histoire longue des prédateurs extérieurs au pays, Caraïbes pour les Taïnos, conquistadores pour les Indiens, flibustiers pour les Espagnols, Français pour les Créoles, Blancs pour les Noirs... – même justifiée donc par la succession d'événements délétères que révèle l'histoire, n'en reste pas moins un obstacle à l'ouverture, un facteur d'isolement. La politique de l'autruche est une pratique connue pour son inefficacité.

Et surtout, ces pesanteurs historiques ne peuvent en aucun cas relever d'une fatalité d'ordre ontologique (la « race », la couleur...), du poids d'une charge extérieure (les colons, l'Indemnité...) ou d'une malédiction divine (le Bois-Caïman), certitudes nocives dont il faut se débarrasser en les dépassant par la connaissance. Elles laissent la porte ouverte sur un note d'espoir immédiatement perceptible en Haïti, celle que relevait le jeune journaliste précité parmi de nombreux autres observateurs bienveillants et que je notais moi-même déjà en 1989, dans la fraîcheur de ma jeune quarantaine, en conclusion de mon ouvrage écrit à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution :

« Pourtant, dans cet inquiétant tableau, l'homme haïtien, hors du temps, de l'espace et de la société normalisés pour son immense majorité, fait mieux que survivre en préservant envers et contre tout les qualités morales et la force profonde de son tempérament : hospitalité, affabilité, courtoisie, courage à toute épreuve, ténacité dans la résistance et le refus motivé, distinction naturelle, finesse et souplesse d'un esprit ouvert et curieux, amour vrai de la vie allié à un inébranlable optimisme... et par-dessus tout, richesse d'une vie intérieure dominée par l'affectivité qui donne le ton à sa vie et que bon nombre de sociétés « avancées » ont déjà perdue.

C'est dans ce surplus d'âme qu'est le meilleur garant contre cet anonymat bureaucratique et aseptisé dans lequel disparaît aujourd'hui l'individu moderne face à la puissance tutélaire de cet « Etat-berger », pourvoyeur de tous les biens, contre lequel Tocqueville nous mettait déjà en garde. Face à un monde qui se vide de jour en jour de son humanité, l'essentiel est mieux que préservé en Haïti, dans un pays où l'on persiste à s'appeler « Frère » et où les poncifs raciaux et nationalistes ne parviennent pas à occulter le chaleureux besoin de communication extérieure de l'homme haïtien, aussi bien avec ses compatriotes qu'avec l'étranger.

Cela s'appelle aussi « Fraternité », et c'est par ce dernier terme des valeurs héritées de 1789, réalité tangible des relations sociales haïtiennes, qu'Haïti peut encore surprendre le monde en donnant corps aux espoirs d'un idéal révolutionnaire toujours hautement proclamé mais jamais achevé, même si la seconde devise de la République : « l'Union fait la force », tend à supplanter formellement celle héritée de la Révolution française »¹⁹.

Pour ne pas rester sur des vœux pieux, il faut à n'en pas douter revenir à la source, à l'essentiel de ce qui fait le particularisme haïtien : l'Histoire. Encore faudra-t-il bien s'entendre sur sa nature et sur son rôle. Si l'on s'accorde généralement à considérer que l'Histoire est un discours argumenté sur le passé qui a sa place dans la culture de toute société, encore faut-il bien savoir de quel type de discours on parle. L'allégorie peut y avoir sa place, mais pas toute la place. Ce dont

¹⁹ Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle Révolution*, op. cit., p. 231.

souffre Haïti en la matière, ce n'est pas l'absence d'histoire si répandue malheureusement aujourd'hui dans nos sociétés globalisantes, mais la surabondance.

Une hypermnésie mémorielle sectorielle focalisée sur l'esclavage colonial vécu sur place par les aïeux et revécu sans cesse dans les esprits (plus que la traite, plus lointaine) dans une chronologie qui est celle des quinze années de luttes pour l'abolition soutenue par une héroïsation manichéenne qui se complaît dans les oppositions tranchées entre louverturiens, desssaliniens, christophiens..., mais pas de « pétionnistes »). Une histoire affective continuellement compensée dans l'assimilation-transposition à un présent politique sur-personnalisé ou totalement absent, une absence de projection large qui n'exclut pas le recours ponctuel à l'uchronie. Pour être très concret, comment se fait-il que l'on ne se réclame pratiquement jamais du président républicain Pétion malgré tout ce qu'il a apporté en termes d'accès à petite la propriété par ses distributions de terres aux militaires par exemple, et dont on a pu graver sur son tombeau qu'« il ne fit couler que des larmes à sa mort », rare compliment par apport au sang versé par tant d'autres ? Et encore moins de son successeur, Jean-Pierre Boyer, exclus des Pères de la Patrie alors qu'il est l'homme politique qui a connu la plus longue durée d'exercice du pouvoir suprême en Haïti (vingt-cinq ans) et qu'il obtint des résultats décisifs tels que la réduction de la rébellion de la Grande-Anse et sa réintégration dans la république, la réunion du Nord et du Sud après la mort de Christophe, et surtout la réunification de toute l'île et la reconnaissance par la France qui sortit Haïti de l'isolement international et replaça le pays dans le concert des nations.. Quand ce n'est pas tout simplement, la référence unique à la nuit du 22 au 23 août 1791 qui concentre l'attention et la mémoire, ou à défaut celle, moins précise, de la fameuse cérémonie du *Bois-Caïman*.

Je note à ce sujet que dans un récent ouvrage intitulé *Esclavage, religions et politiques en Haïti*²⁰, le sociologue haïtien Laënnec Hurbon, docteur en théologie et directeur de recherches au CNRS, s'interrogeant sur la pratique du *déchoukaj* du côté des masses d'anciens esclaves [pour] faire table rase du passé, comme spectre, comme « revenant », et sur la « pathologie de la mémoire courte des crimes des divers gouvernements [...], vite oubliés [et] qui deviennent ainsi d'autant sujets à répétition », écrit :

« Tout se passe comme si la scène sortie de l'esclavage était sans cesse éternellement – oniriquement – rejouée : on s'installerait dans le présent du passé, dans une mémoire pleine jamais véritablement trouée par l'oubli. Le cordon qui relie l'actualité au passé est si fort, si évident, qu'on a l'impression d'être contemporain de la période révolutionnaire de 1791-1804 ».

Et il précise en note que « le problème de la mémoire bloquée sur 1804 était déjà une intuition dans Alain Turnier et Alix Mathon, *Haïti, un cas : la société des baïonnettes, un regard nouveau*, Port-au-Prince, Imp. Le Natal, 1985. « Pour la presque totalité des Haïtiens qui ont voulu se pencher sur les annales du peuple haïtien, sa grandeur commence et finit avec 1804 » (p. 250). Je ne peux m'empêcher de citer un texte de Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle Révolution, op. cit.*, qui présente avec exactitude ce que je cherche ici à soutenir et qu'il appelle une « mémoire omniprésente :

« Dans cette mémoire collective, n'importe quel observateur pourra constater immédiatement que seule une très courte période focalise toutes les attentions, concentre l'essentiel du souvenir historique et des interrogations présentes. Cette période privilégiée, c'est bien celle qui s'ouvre en 1789 avec la Révolution française pour s'achever, 15 ans plus tard, avec l'indépendance. Objet de toutes les pensées, référence permanente de tous les discours [...], sujet brûlant, passionnel

²⁰ Hurbon, Laënnec, *Esclavage, religions et politiques en Haïti*, Lyon, Presses Universitaires, 2021, p. 219 et note 14.

parce qu'encore trop présent dans le quotidien, en un mot, vivant – éternellement ? – pour tout dire. » (p. 149)²¹.

La focalisation chronologique se double en même temps d'une surexposition mémorielle de certains événements considérés, au même titre que quelques personnages intouchables (on pense à Jeanne d'Arc), comme fondateurs et sur lesquels toute intervention dans le sens d'un retour aux sources pour faire pièce au penchant universel vers la traditionnelle mythification apparaît comme sacrilège, même s'il s'agit tout simplement de déconstruire une interprétation finalement négative.

Il en va ainsi en effet pour la très répandue référence justificative historico-religieuse à la cérémonie du *Bois-Caiman* au cours de laquelle il aurait été fait appel, via une cérémonie vaudouesque, à des puissances démoniaques obscures pour l'accomplissement du Grand Dessein dont les Haïtiens ne cesseraient de payer aujourd'hui, depuis l'indépendance et pour les siècles à venir, le juste prix en termes de malédiction sans fin sur le pays. Au terme de longues recherches que l'on trouvera détaillées dans deux ouvrages de 2009 et 2012, j'ai pu démontrer, sans contradictions scientifiques recevables, qu'il y eu en réalité deux réunions préparatoires au soulèvement des ateliers du Nord dans la nuit du 21 septembre 1791, dont la première esst celle qui s'est tenue sur l'habitation caféière *Lenormand de Mézy*, dans les mornes du Haut-du-Cap où l'on n'a jamais vu, ni ne verra, un caïman. Organisée par Toussaint Louverture qui y réunit deux cents hommes d'influences, commandeurs, cochers, domestiques privilégiés... de ses amis et relations, elle fut uniquement politique et organisationnelle. L'autre, festive, s'étant déroulée une semaine plus tard sur l'habitation *Choiseul*, dans les marais de la Rivière du Haut-du-Cap, au lieu porté sur les cartes d'époque sous le nom évocateur de « *Savane à Cayman* » et l'observation « *bois debout noyé* ». L'une et l'autre ont eu sans aucun doute leur importance, mais sur des plans tout à fait différents. Et il n'est pas interdit de penser comme le dit un autre dicton haïtien que l'essentiel de la réussite tient bien dans la formule privilégiant le rôle de la première : « *Konplo pi fò pase wanga ! Pawòl Granmoun* ».

Dans le même ordre d'idées, on peut se référer à la littérature ou au roman, secteur très développé actuellement de l'intelligentsia haïtienne, souvent ancré sur des réalités vécues ou ressenties, mais, bien sûr avec la plus grande prudence, surtout lorsqu'il s'agit du corpus d'idées courantes qui nous habite. « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. », disait Victor Hugo. Plus près de nous, une philosophe contemporaine relève qu'« On dit couramment des utopies que si elles sont par définition irréalisables, elles ouvrent en revanche un accès effectif au progrès des événements dans le sens qu'elles décrivent : c'est malheureusement avec des illusions de ce genre que se commettent et se justifient les guerres et les crimes censés précéder l'heureux dénouement ». Encore faut-il bien distinguer l'utopie, le rêve réalisable ou non, de la légende, du mythe ou tout simplement de la fausse information ancrée dans l'histoire.

Il est trop facile – et donc suspect historiquement – de prendre pour point de départ la vision apparemment la plus évidente ou la plus simple, en l'occurrence celle consacrée par le psittacisme pseudo-historique de la réaction spontanée généralisée des esclaves qui, harassés par des décennies d'injustice, de misère et de souffrance, se soulèvent brusquement tous ensemble au même instant pour se venger de leurs prédateurs et mettre fin à leur misérable condition de privation de liberté. Victor Hugo disait aussi : « Si on veut obtenir quelque chose que l'on n'a jamais eu, il faut tenter quelque chose que l'on n'a jamais fait ». Beaucoup en effet ne savaient pas ce que pouvait être la liberté mais tous pouvaient l'imaginer, après en avoir peut-être ressenti occasionnellement quelques effets à l'occasion d'escapades nocturnes, en rêver...

²¹ Il s'agit ici de la première édition, Port-au-Prince (Haïti), Edit. Henri Deschamps, 1997, écrite à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française en 1989 et dont la publication avait été considérablement retardée par les troubles connus alors par le pays.

Cet objectif, les révolutionnaires des luttes pour l'indépendance (les *brigands*) l'affichèrent rapidement sur leurs drapeaux sous la formulation très claire *Liberté ou la Mort* après quelques errements apparemment paradoxaux des tout premiers élans de 1791 qui les ont fait d'abord se proclamer *Gens du Roi* (voir leurs drapeaux, emblèmes, cocardes blanches et décorations d'Ancien Régime, cris de guerre *Vive le Roi, Vive Louis XVI*, le toast rural « Au Roi, la Reine et le petit Dauphin »). C'est l'image que donne toujours Victor Hugo dans *Bug-Jargal* en présentant un insurgé sur la base d'une compilation de renseignements historiques authentiques :

« Il tenait d'une main un paquet cacheté, de l'autre un parchemin déployé qui portait un sceau dont l'empreinte figurait un cœur enflammé. Au milieu était un chiffre formé des lettres caractéristiques *M* et *N*, entrelacées sans doute pour désigner la réunion des mulâtres libres et des nègres esclaves, À côté de ce chiffre, je lus cette légende : *Le préjugé vaincu, la verge de fer brisée ; Vive le Roi !* Ce parchemin était un passe-port délivré par Jean-François [le chef des insurgés] »²².

Tous ces éléments surprenants en soi sont à replacer dans un contexte marqué par l'appui des Espagnols voisins aux insurgés. En dehors de la thèse du complot royaliste, déjà évoquée par les grands historiens classiques d'Haïti, Madiou et les frères Ardouin, et reconsidérée récemment sur des bases sérieuses²³, il faut dire que le bruit des trois jours de liberté par semaine accordés par le Roi aux esclaves, qui aurait été cause de son emprisonnement par les révolutionnaires, avait circulé dans toutes les colonies françaises, jusqu'à celles de l'Océan Indien, conforté par les mesures d'amélioration de leur sort et le fait indubitable qu'il avait fait envoyer dès 1785 par son Ministre de la Marine le Duc de Castries à l'Intendant Lescallier en Guyane un ordre de libération des esclaves de la chaîne du Roi afin de donner l'exemple à suivre aux colons propriétaires locaux, à l'image de ce qu'avait fait Lafayette sur la plantation de la Gabrielle qu'il avait achetée à cet effet. Ces ceux francs-maçons abolitionnistes n'avaient eu aucune peine à convaincre Louis XVI qui avait très bien reçu leurs idées pionnières.

Quoi qu'il en soit, le retour nécessaire à l'histoire revisitée et élargie comme remède ne peut être écarté, surtout lorsqu'elle est aussi riche, complexe et porteuse d'enseignements que l'histoire d'Haïti : qu'il s'agisse de l'époque précolombienne, celle des Amérindiens Arawaks, Taïnos pacifiques et artistes et leurs prédateurs guerriers et cannibales Caraïbes, de leur paradis terrestre des Abricots..., celle de la brutale épopée des conquistadores de l'époque espagnole (*Hispaniola*, caciquats, *encomiendas*, *Terra firma*), de leurs éternels adversaires flibustiers (Frères de la Côte, boucaniers, engagés). Celle aussi de la conservation du patrimoine, notamment du riche bâti agro-industriel et militaire et de ses vestiges, mais aussi celle de la diaspora contemporaine et celle des exilés et réfugiés depuis la fin XVIII^e, celle de l'inclusion géo-politique des espaces Caraïbe, Américain, transatlantique, l'histoire religieuse, culturelle et artistique, du vaudou au catholicisme et au protestantisme, mais aussi de la franc-maçonnerie et autre mouvements spiritualistes, de la négritude, du panaméricanisme, de l'art nègre...

Au terme de l'article relativement récent du quotidien *Le Nouvelliste* plein de bon sens que j'évoquais, le jeune journaliste haïtien revient en conclusion sur ce qu'il considère à juste titre comme l'élément fondateur du pays, la liberté :

« Nous sommes un peuple de liberté. Nous avons fait de cet idéal de liberté notre cheval de bataille en offrant au monde la première victoire sur l'esclavage pendant que d'autres nous

²² Victor Hugo, *Oeuvres complètes*, Roman, tome I, *Bug-Jargal*, Paris, Imprimerie Nationale Ollendorff, 1910, p. 452-459. Voir Jacques de Cauna, Les sources historiques de Bug-Jargal : « Hugo et la révolution haïtienne », *Conjonction, Revue franco-haïtienne de l'Institut Français d'Haïti*, n° 166, juin 1985, p. 31-32, et « Le complot et l'insurrection des gens du Roi », chapitre en annexe dans *Haïti l'éternelle Révolution, op.cit.*, réédition 2009, p. 273 sq.

²³ *Ibidem*.

refusaient notre humanité en faisant de nous des « biens meubles », c'est-à-dire des biens qu'on peut acheter, vendre ou donner selon le bon plaisir du maître. Cet idéal, nous l'avons porté hors de nos frontières en apportant notre soutien aux autres nations dans leur quête de liberté. Un peuple aussi grand ne peut-être que bon. Il revient maintenant à nos politiques de prendre conscience de la grandeur de notre passé et de se donner la mission historique de cesser une fois pour toutes nos sempiternelles querelles intestines afin de permettre à ce peuple de se relever... ».

Qu'ajouter à cette évidence... ?

Conclusion

A l'appui de la connaissance historique, le recours à des réflexions d'ordre philosophique, spirituel, ou autres, peut nous fournir des cadres ou éléments d'une détection et d'une analyse plus complète peut-être de la faille haïtienne décisive. Il pourrait paraître en fin de compte illusoire, voire oiseux, de vouloir proposer une quelconque solution contraignante venue d'ailleurs à cette pulsion libertaire profondément ancrée par l'histoire dans les mémoires de l'immense masse des plus démunis de Haïtiens. Sa disparition totale n'est évidemment ni possible ni même souhaitable. Ne s'agit-il pas après tout d'une exigence élémentaire incontournable dans l'ordre de l'humanité ? Ses conséquences parfois redoutables (c'est bien le cas ici) ne peuvent autoriser à la combattre, comme si cette faille était la cause unique d'une faillite plus générale... Seule solution d'évidence préalable : le rapprochement des deux cultures, bossale et créole, par une éducation égalitaire (l'Ecole unique de la *Réforme Bernard*²⁴) et une réponse sociale à la demande des marginalisés : désir de français, d'information, de routes, de santé, de structuration, de reconnaissance de la rationalité des pratiques paysannes et de leur spiritualité. Ecoute modeste et patience s'imposent (voir le projet *Transect Madian-Salagnac*, rare réussite agraire des années 80)²⁵.

Reste à savoir si et dans quelle mesure il serait souhaitable ou non de l'adapter ou compléter d'apports extérieurs, de vouloir le mettre à niveau à la lumière de l'évolution générale suivie par le Monde en deux-cent-trente ans, pour trouver la solution quasi miraculeuse en associant des éléments de rationalité externe imposés qui s'avèrent régulièrement incompatibles avec l'affectif et le vécu autochtone. A l'heure de l'intelligence artificielle, peut-on imaginer que des concepts nouveaux, tel celui de rationalité limitée introduit par l'économiste et sociologue américain Herbert Simon, repris et étendu avec les amendements de biais cognitif par les psychologues Daniel Kahneman et Amos Tversky pourraient aider dans l'absolu théorique à y voir plus clair sur un plan scientifique très général ? On peut en douter, le « terrain » restant primordial et peu réductible ou adaptable. Jean Price-Mars serait sans doute plus utile...

Ainsi pour finir, tout paraît bien confirmer que c'est essentiellement dans l'histoire locale que la faille trouve son origine, et, par conséquent dans la mémoire populaire que s'entretient sa survie. Personnellement, compte tenu du fort rapport affectif de l'homme haïtien à son histoire, j'aurais tendance à répondre que c'est d'abord l'approfondissement et le renforcement de la connaissance historique du pays et des hommes – plutôt que l'aléatoire déconstruction idéologique systématique actuellement en vogue – qui pourra le plus rapidement aider à progresser. L'éducation

²⁴ Réforme éducative phare lancée en 1979 et précisée par le « Décret organisant le système éducatif haïtien en vue d'offrir des chances égales à tous et de refléter la culture haïtienne » émis le 30 mars 1982.

²⁵ Sur ces deux points, voir ma communication : « La Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie dans les dernières années du Duvaliérisme et la phase de transition (1978-1990) », publiée dans les actes du Séminaire Caraïbe Plurielle, *Elites et intelligentsias dans le monde caraïbe*, Université Bordeaux 3, Maison des Pays Ibériques, Pessac, nov. 2004, *Cahiers de Caraïbe Plurielle n° 2*, dir. Ch. Lerat, L'Harmattan, 2008, p. 83-97. Ainsi que les trois chapitres : « sucreries », « cafétérias », « plateau du Rochelois », dans Didier Pillot *et alii*, *Paysans, systèmes et crise. op. cit.*, T. I.

par l'exemple vertueux supérieur donc, et son volet civique mais aussi spirituel ou religieux, peu importe le nom, paraîtra bien alors être la meilleure, sinon la seule, voie pour sortir par le haut d'une situation profondément dégradée. Les FIC (Frères de l'Instruction Chrétienne, de Ploërmel en Bretagne), par exemple, toujours présents en Haïti, s'y sont employés à leur manière qui était celle d'une autre époque pendant toutes ces années où la France avait cessé la coopération dans ce domaine, tout comme les Pères Spiritains de Saint-Martial, à la suite des Dominicains et des Jésuites qui l'avaient fait en d'autres temps antérieurs encore, coloniaux. Un sérieux réinvestissement de l'ancienne métropole dans ce domaine s'impose en priorité en réparation, compte tenu des indéniables et intangibles liens historiques. Un premier effort de rétablissement mémoriel est donc évidemment à faire sur elle-même par la France dans le domaine éducatif comme je le faisais remarquer à l'occasion d'une publication lors du Bicentenaire de la Révolution française en Haïti, ce que François Blancpain a eu la bonté de rappeler une quinzaine d'années plus tard, en 2003, en citant selon les règles ma recommandation finale à l'orée de son instructif ouvrage sur la condition des paysans haïtiens – à l'inverse d'autres qui ont pensé découvrir récemment cette vérité première, ou qui, moins scrupuleux, s'en sont emparés avec opportunisme à leur propre compte sans s'embarrasser d'en citer l'auteur, notamment autour de l'effervescence médiatico-politique créée par la loi du 10 mai 2001 :

« Au moment où la France célèbre aux yeux du monde entier l'un des événements majeurs de son passé, elle s'honorerait en réparant cette erreur historique par un geste symbolique de portée universelle envers un pays qui, pendant près de deux siècles, a tenu une place si importante dans son histoire nationale. *Il devient impératif de restituer à la Révolution de St-Domingue la place qu'elle mérite dans les manuels scolaires et les programmes officiels* »²⁶.

Dans ce domaine primordial de l'éducation, à titre d'exemple concret, modeste et non exclusif de continuité historique, ce souhait de circonstances – qui a connu en France un début d'application tardive, d'abord dans l'enseignement professionnel, élargi ensuite à l'ensemble éducatif – s'était aussitôt traduit en Haïti par l'ouverture d'opérations de coopération scientifique et technique originales menées via l'Institut Pédagogique National avec l'appui innovant de la Délégation Catholique à l'Enseignement scolaire française et des Frères de Saint-Louis de Gonzague, à l'initiative conjointe de l'historien Attaché linguistique en poste à l'Ambassade de France et de la *Société Haïtienne d'Histoire*, héritière des valeurs du *Cercle des Philadelphes du Cap* et de la loge *Saint-Jean de Jérusalem Ecossaise*.

Dans l'esprit de continuité de la *Réforme Bernard* et des micro-projets des années 80, et notamment dans le domaine agricole, il resterait, pour finir sur une note positive en dépassant les failles respectives des uns et des autres et les méfaits des coûteuses et inefficaces routines d'assistanat hors sol importé, à ancrer la connaissance plus solidement encore par la recherche et l'éducation coopérative dans la mise en œuvre collective concrète d'un soutien approprié aux initiatives populaires de développement local et aux apports fondamentaux issus de la grande force qu'est l'exceptionnelle vitalité du pays et de ses hommes dans le domaine spirituel, sans lequel rien ne se fera comme l'expérience l'a toujours montré.

Mais c'est ici un tout autre sujet qui mériterait bien plusieurs autres journées d'études...

²⁶ Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle Révolution*, op. cit., p. 10-11, cité par François Blancpain, dans *La condition du paysan haïtien. Du Code noir aux Codes ruraux*, Paris, Karthala, 2003, p. 13-14.